

L'AIDE A DOMICILE

L'aide à domicile permet de rompre la solitude et d'apporter une présence réconfortante.

Elle est chargée d'assurer l'entretien courant de l'habitation et la préparation des repas. Elle peut aider à l'hygiène corporelle et veiller au confort de la personne, la stimuler dans les actes de la vie. Elle peut également effectuer des courses dans le quartier.

Après une évaluation à domicile de la dépendance du demandeur (à l'aide la grille AGGIR), une demande d'aide peut être effectuée auprès de la caisse de retraite ou du Conseil Général.

En fonction du type d'aide obtenu, le bénéficiaire dépendra du service prestataire ou du service mandataire.

Service prestataire

Ce service consiste à mettre une aide à domicile à la disposition des personnes retraitées ou handicapées.

En fonction du niveau de dépendance, des heures d'aide ménagère peuvent être accordées par les caisses de retraite.

Une participation financière horaire reste à la charge du bénéficiaire en fonction de ses revenus.

Le SIVOM intervient également dans le cadre de sortie d'hôpital sur une durée limitée, missionné par des organismes de mutuelles.

Dans ce cas, le SIVOM est l'employeur de l'aide à domicile.

Le bénéficiaire, sous certaines conditions, peut bénéficier de déductions fiscales.

Service mandataire

La personne bénéficiant de ce service est l'employeur de son aide à domicile.

Le service mandataire a pour mission d'aider les personnes âgées ou handicapées dans leurs démarches pour le recrutement et l'emploi d'une aide à domicile.

Ce service peut être utilisé par les personnes ne pouvant bénéficier d'un accord d'aide ménagère du service prestataire.

L'utilisateur du service mandataire supporte l'intégralité de la dépense (salaires, charges sociales et frais de gestion).

Il peut, dans certains cas, bénéficier de prise en charge financière (notamment dans le cadre de l'APA), et bénéficier d'exonération partielle des charges patronales et de déductions fiscales.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Le SIVOM est le service conventionné par le Conseil Général de la Somme, ayant pour mission la mise en place et le suivi de cette aide qui s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés pour accomplir les gestes essentiels de la vie courante.

LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Régulièrement ou occasionnellement, ce service permet, aux personnes âgées ou handicapées, la livraison d'un repas à domicile.

Un menu permet de choisir les repas composés d'un potage, d'une entrée, d'un plat principal, d'un laitage, d'un dessert .

Livrés en liaison froide, leur conditionnement permet un réchauffage facile.

Ce service fonctionne tous les jours de la semaine.

LA TELEALARME

Ce service, destiné aux personnes âgées ou handicapées, permet, en cas d'urgence, d'être entendu et de bénéficier rapidement d'une intervention extérieure.

Le système est composé d'un émetteur que la personne doit garder en permanence sur elle (pendentif ou bracelet) et, d'un transmetteur placé près du téléphone.

En cas de difficulté, une pression sur le bouton de l'émetteur ou du transmetteur déclenche l'appel à une centrale d'écoute.

A l'aide de l'interphonie du transmetteur, le bénéficiaire est rappelé sans avoir besoin de décrocher le combiné téléphonique, permettant une évaluation de la nature des besoins.

La section aide sociale est une des compétences du SIVOM du Canton de BOVES qui bénéficie de l'agrément qualité, délivré par la D.I.R.E.C.C.T.E.

Le SIVOM est compétent pour aider au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées des communes membres (BLANGY TRONVILLE, BOVES, CACHY, CAGNY, DURY, ESTREES/NOYE, GENTELLES, GLISY, GRATTEPANCHE, HEBECOURT, REMIENCOURT, RUMIGNY, SAINS EN AMIENOIS, SAINT FUSCIEN, SAINT SAUFLIEU, SALEUX, SALOUEL, THEZY GLIMONT, VERS/SELLE).

Pour bénéficier de ces services, ou pour tout renseignement, vous pouvez contacter le :

SIVOM du Canton de BOVES
112 bis rue Victor Hugo
80440 BOVES

Tél : 03.22.09.39.09

DEVIS GRATUIT

Le secrétariat est votre disposition sur rendez-vous :

- * du lundi au vendredi de :
 - 08 heures 30 à 12 heures
 - 13 heures 30 à 17 heures

En dehors de ces horaires ou en cas d'absence, vous pourrez laisser un message sur le répondeur téléphonique mis à votre disposition.

Président du SIVOM : Dominique DHORNE

Directrice : Véronique VIARDOT

SIVOM
DU
CANTON
DE
BOVES

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Aide à domicile